



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires  
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration  
n° 2021 - 014  
Séance du 19 mars 2021

**Avenant à la convention d'attribution de subvention à l'association sportive de  
l'Université d'Artois 2021**

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = *moitié des membres en exercice présents ou représentés*  
Acquisition de la délibération = *majorité des membres présents ou représentés*

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents (en visioconférence et physiquement) : 26

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de vote pour : 27

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

L'avenant à la convention d'attribution de subvention à l'association sportive de l'Université d'Artois 2021 annexé à la présente délibération, est approuvé.

Fait à Arras, le 19 mars 2021

Le Président  
Pasquale MAMMONE



**SERVICE CENTRAUX**

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

[www.univ-artois.fr](http://www.univ-artois.fr)

**AVENANT 1 A LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION  
A L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS  
2021**

Entre :

**L'Université d'Artois** sise 9 rue du temple Arras, représentée par son Président, Pasquale Mammone,  
Et

**L'Association Sportive de l'Université d'Artois (ASUA)**, association déclarée à la préfecture sous le numéro W621001923, représentée par son Président, Christian Neuville,

*Vu la délibération du conseil d'administration de l'université d'Artois en date du 11 décembre 2020*

*Vu la convention initiale d'attribution de subvention, en date du 11 décembre 2020*

**Article 1 - Objet**

A l'article 2 de la convention susvisée, après « Le montant de cette subvention est fixé à 25 000 € », l'alinéa suivant est inséré : « Ce montant est complété d'un montant de 47 800 €, en raison de recettes perçues au titre de la CVEC. La subvention totale au titre de l'exercice 2021 est donc de 72 800 € »

**Article 2**

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Fait à Arras, le 19 mars 2021

Le Président de l'association,

Christian NEUVILLE

Le Président de l'université,

Pasquale MAMMONE